

**Communication
de Monsieur Joseph DELESTRE**



Séance du 1^{er} mars 2002



**Les Lorrains dans le Val d'Aoste
au XVII^{ème} siècle**

Le XVII^{ème} siècle devait être le siècle noir de la Lorraine. La guerre, les épidémies, les occupations avec tous leurs débordements ont ruiné la province toute entière. L'exode fut le lot d'une partie de la population, phénomène semblable aux migrations que nous connaissons actuellement.

Comme en Lorraine, il neige dans le col du Grand Saint-Bernard en cette soirée de février 1644. Deux voyageurs ont quitté la vallée et se hâtent vers l'Hospice, où les religieux les attendent et les recueilleront. Ils ne se sont jamais vus, et cependant ils se reconnaissent. Nos deux voyageurs sont, en effet, eux aussi des religieux.

Ils appartiennent à l'Ordre des Chanoines réguliers de la Congrégation du Sauveur, créée par Pierre Fourier en Lorraine. Elle a été approuvée par la pape Urbain VIII en 1628 ; en même temps était approuvée la fondation d'un ordre féminin : la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame.

Ces chanoines sont des transfuges qui ont quitté leur pays : la Lorraine, en 1634, fuyant la misère, la famine dans les couvents, la peste, l'humiliation de l'occupation. Ces deux Pères : Jean Guinet et Pierre Deshayes se sont vu confier pendant quelques années les cures de Wallège et de Saint-Blanchard dans le Valais, sous la protection de l'évêque de Sion.

Ils viennent de recevoir un ordre de leur Père général, leur demandant de se rendre à Aoste au collège Saint-Bénin, que l'on vient de confier à leur congrégation. Ils emportent dans leurs bagages un document qui leur recommande, entre autres choses, d'agir avec dignité et bienveillance à l'égard de ceux qui les ont recueillis. Il s'agit de la dernière Pastorale que leur a adressé de Gray leur Père fondateur, le 16 juillet 1639, peu de temps avant sa mort.

Le lendemain, ils sont à Aoste, ils découvrent le collège Saint-Bénin; ils ne sont d'ailleurs pas les premiers. Le père Nicolas François en effet, a quitté le Monastère Saint-Léon de Toul le 21 février 1636, accompagné de trois jeunes écoliers et rejoint six semaines plus tard par le père Jean Estienne. Eux aussi ont bénéficié de la protection de l'évêque de Sion; par contre, leur Père fondateur, qui a quitté avec eux la Lorraine, a dû s'arrêter dans la Comté, possession des Habsbourg d'Espagne, qui militent dans le camp impérial et catholique. Il vient de mourir à Gray en 1640.

Le collège Saint-Bénin

Aoste était alors une ville prospère et lettrée. En dehors d'une Grande École de grammaire, déjà connue au Moyen Âge, il y avait dans la ville des maîtrises consacrées aux vocations sacerdotales et régentées par les chapitres de la cathédrale et de la collégiale Saint-Ours. Quelques années auparavant, l'évêque François de Sales, l'apôtre du Chablais, avait eu beaucoup de contacts dans le Val d'Aoste, notamment avec le prévôt du Grand Saint-Bernard, comme il avait eu des rapports fréquents avec Pierre Fourier. Les deux hommes se connaissaient et s'estimaient. Dans le renouveau de la vie religieuse de la Contre-Réforme catholique s'inscrivirent de nouvelles congrégations, parmi lesquelles l'institution des Chanoines lorraines de Saint Augustin pour l'instruction des jeunes filles; elles étaient arrivées en 1641. Cette diffusion de la spiritualité salésienne amena les états savoyards à envisager l'institution dans la cité, d'un collège en bonne et due forme, à l'image de ceux qui existaient déjà en Savoie et dans le Piémont. Pour créer ce collège, on jeta les yeux sur le prieuré de Sainte Bénigne, situé dans le sud de la ville; ces bâtiments se prêtaient parfaitement à l'installation de classes.

Qu'était Sainte-Bénigne, que l'on appellera dorénavant Saint-Bénin? Ce couvent avait été fondé au XI^{ème} siècle par les Bénédictins de saint Bénigne de Fructuaire dans le diocèse d'Ivrée. Saint Anselme, dit-on, y avait débuté ses études. Le couvent passa ensuite sous la domination de la maison du Grand Saint-Bernard, qui ne fit aucune difficulté pour s'en défaire lorsque le conseil des commis de la ville leur demanda de laisser la place à un collège. D'ailleurs, une Bulle datée de février 1596

avait déjà affecté ces biens à l'érection d'un collège d'études. celui-ci fut placé sous l'administration de l'évêque d'Aoste, du Bailli-gouverneur du Duché et de deux syndics, celui de la cité et celui du bourg. Pour y enseigner, on avait pensé aux Jésuites, dont on disait merveille. Mais on se souvint qu'ils avaient, jadis, tenté d'introduire l'Inquisition en Val d'Aoste et que leur pouvoir absolu n'avait aucune chance d'être agréé dans ce pays jaloux de ses libertés. Cependant, la nécessité d'un enseignement de qualité se faisait de plus en plus sentir.

Le Val d'Aoste

L'histoire des chanoines lorrains va se mêler alors intimement à celle d'un milieu et d'un temps. A cette époque, le Val d'Aoste était intégré à la maison de Savoie, duché qui tenta toujours de jouer un rôle dans les guerres du XVII^{ème} et du XVIII^{ème} siècles. Le pouvoir de Savoie s'étend non seulement sur le duché, mais aussi sur la Bresse, le pays de Gex, le Bugey, le Comté de Nice, l'enclave d'Oniglia sur la côte de Gênes, ainsi que sur la principauté du Piémont; ce Piémont, en fait région maîtresse, compte les trois-quarts de la population totale de cet ensemble. On conçoit très bien que la maison de Savoie ait quitté Chambéry au XVI^{ème} siècle pour suivre le Saint Suaire à Turin. Dans ce contexte de guerres permanente entre Bourbons et Habsbourgs, la situation de la Savoie lui offre une position d'arbitrage dont les ducs n'ont eu que trop tendance à profiter. Nos chanoines lorrains auront à subir trois invasions dans leur séjour d'un siècle en sol valdotain. Le Val d'Aoste constituait à lui seul une patrie, entité datant du Moyen Âge, constituée par une agglomération d'hommes parlant la même langue, suivant les mêmes usages, obéissant aux mêmes lois, se défendant en corps organisé contre les mêmes ennemis. Cette situation perdure encore au XVII^{ème} siècle. Les domaines de la maison de Savoie étaient à cette époque un conglomerat de patries. On en comptait cinq: la Savoie, le pays de Vaud, Aoste, Piémont, Nice. La patrie d'Aoste était, comme ses sœurs voisines, régie par un coutumier dont les clauses très anciennes dataient des premiers rois de Bourgogne, d'autres des capitulaires de Charlemagne, d'autres, plus récentes, étaient des franchises ou privilèges relevant des anciens seigneurs valdotains. Tous ces usages, lois ou coutumes n'étaient nullement écrits, mais simplement conservés et transmis par voie orale. Ils étaient d'ailleurs très différents d'une patrie à l'autre. Seul le Val d'Aoste jouissait d'une grande autonomie et d'un gouvernement particulier que l'on appelait l'*Assemblée des trois États* (clergé, noblesse et représentants des châtelainies¹). De plus, en 1536, les Valdotaïns s'étaient dotés d'une nouvelle institution : le *Conseil des Commis*, qui réunissait les pouvoirs politiques, administratifs et judiciaires. Il ne reconnaissait aucune auto-

rité supérieure en dehors de celle du souverain. En réalité, le duc de Savoie n'exerçait que des droits féodaux sans souveraineté effective.

Le Francien

En dehors de leur coutumier, les patries se différençaient par leurs langues; au Val d'Aoste, on parlait le Francien. Cette langue s'était dégagée à la suite de laborieuses transformations qui durèrent des siècles. Elle était un mélange de parler vulgaire auquel s'ajoutèrent des apports linguistiques des Burgondes et des Francs. Ce dialecte prit son origine dans le comté de Paris. Curieusement, le plus ancien texte rédigé en cette langue est le serment de Strasbourg, prononcé par Louis le Germanique le 14 février 842 devant son frère Charles le Chauve. C'est la première fois que la graphie essaya de fixer cette nouvelle langue. Au début du XIII^{ème} siècle prend fin la sanglante croisade contre les Albigeois ; le Midi est vaincu, la langue d'oïl s'étend, les trouvères remplacent les troubadours. C'est à cette époque que le francien pénètre en Savoie et déborde en Val d'Aoste. Ce patois fut classé dans un groupe «franco-provençal», qui s'étendit ensuite sur une partie du Lyonnais, le Dauphiné septentrional, la Suisse romande, la haute vallée de la Suze.

L'arrivée des Chanoines

Voilà la situation telle qu'elle se présentait quand les chanoines lorrains arrivèrent en val d'Aoste. Le premier qui y pénétra fut le père Jean Estienne, qui prêcha le carême dans la ville épiscopale en l'année 1643. Il y avait été envoyé par l'évêque de Sion, très impressionné par ses qualités d'orateur, sa culture et sa grande piété. Il reviendra prêcher à Noël de la même année et d'emblée on lui demanda si l'Ordre auquel il appartenait pourrait enseigner au collège. Le Général de la Congrégation, après avoir pris connaissance des conditions dans lesquelles ces religieux enseigneraient, accepta la régence du collège. Il va sans dire que ces tractations soulevèrent de nombreuses objections dans la cité. Les jésuites d'abord, furieux d'avoir été écartés ; les chanoines de Saint-Ours et ceux de la Cathédrale, outrés de voir un nouveau chapitre prendre pied dans leur cité ; le Conseil des Commis était lui-même très indécis. La décision viendra de la Cour de Turin, que l'on a consultée en dernier recours. Cette décision est rapide et sans appel : les chanoines de Lorraine officieront au collège Saint-Bénin. Cette décision constitue le fait culturel capital à l'époque de la Contre-Réforme dans la vallée. Elle fut inattendue. Elle a été prise par le pouvoir qui, à l'époque, est exercé par une Régence. La régente est française, c'est la duchesse Christine de France, fille d'Henri IV et de Marie de Médicis, sœur de Louis XIII. Elle est née en 1606. Son époux le duc Victor Amédée I^{er} est décédé en 1637.

Sa régence, comme toutes les régences, a été très troublée ; son trône fut ébranlé par les Espagnols alliés à ses deux beaux-frères. Richelieu lui-même, mollement soutenu par Louis XIII, avait envisagé de repousser les frontières du royaume jusqu'aux Alpes, puis il se ravisa. Elle fut un moment au bord de l'exil ou de l'emprisonnement. Enfin, en 1644, elle a rétabli la situation. Le Piémont et la Savoie sont libérés des Espagnols, elle est rentrée triomphante à Ivree, à Turin, à Chambéry, et tout cela, elle le doit aux Français : les soldats du duc d'Harcourt, qui est Lorrain. Pour la régente, qui est lettrée, assez mystique, l'événement revêt une autre dimension. Ne vient-elle pas de lire dans les prédictions de Nostradamus, celui-ci parlant de la ville d'Ivree près de Turin, dit ceci: «la ville qui se veut d'être vierge (Ivree) tombera sous le signe de la Vierge au 20^{ème} degré par un Mars (guerrier) né dans la ville de Nancy». Le message est clair! Il s'agit d'Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, né en Lorraine en 1601. Il vient d'écraser les Espagnols en Piémont, il les vaincra par la suite à Valenciennes et à Condé. Pour la régente, c'est un signe du ciel. Pour les chanoines, c'est une aubaine. Les chanoines lorrains s'installent au collège Saint-Bénin et le zèle des nouveaux régents triomphera rapidement des intrigues et des calomnies. L'année suivante, on était à tel point satisfait, que, sans tenir compte de l'échéance de deux années d'attente prévues, on profita de la présence à Aoste du général de la Congrégation pour passer à la rédaction de l'acte notarié légitimant la cession définitive et perpétuelle des bâtiments et biens du prieuré de Sainte-Bénigne à l'Ordre des Chanoines réguliers de Lorraine.

Le 12 juillet 1644, la duchesse douairière, Christine de France, vint elle-même accompagnée de son fils, ratifier cet acte en présence du chanoine Jean Terrel, supérieur général de la Congrégation et de six autres chanoines. Les Lorrains s'engagent à maintenir, au collège, un recteur et au moins six professeurs.

Le 12 juillet 1644

Ce 12 juillet 1644 fut un jour de liesse pour toute la vallée. Pour la Régente d'abord, qui sur sa lancée patriotique et mystique, accueillait royalement les frères de ceux qui avaient libéré son trône. Pour le gouvernement des Trois États et toute la population valdotaine, qui possédaient enfin un vrai collège, où ils pourraient s'instruire sans s'expatrier. Les plus heureux, ce sont certainement les chanoines eux-mêmes. Pour eux, cet accord est une opération de sauvetage, et nous touchons là l'aspect le plus cruel de leur aventure.

Car qui sont ces chanoines ? Ils appartiennent à une congrégation qui, à peine constituée, a connu les épreuves les plus dures: l'hostilité

mal déguisée de certains évêques ; la concurrence puissante de la Compagnie de Jésus ; les malheurs de l'invasion française ; et surtout la mort de l'homme qui avait créé et soutenu leur congrégation.

Pierre Fourier, en mourant, laissait, à peine ébauchées, les constitutions définitives de cette congrégation. A cette époque, seul subsiste son esprit à travers ses trois successeurs : les pères Lemulier, Terrel et Estienne.

Leur situation est presque désespérée. En Lorraine, ils n'ont ou obtiennent l'accès qu'à deux abbayes : Chamousey et Autrey, toutes deux ruinées par la guerre. A l'étranger, le caractère très local de leur organisation nuit à leur expansion. Au loin, leur général apparaît aux autorités ecclésiastiques et civiles comme une puissance étrangère. Toutes les négociations en vue de l'adhésion à des monastères ont échoué. Toutes, sauf à la célèbre abbaye de Saint-Maurice en Valais qui, très temporairement ; les recueille à la vue de leur extrême misère. La seule colonie durable qu'ils auront fondée au cours de leur exil, ils viennent de la réaliser ici, au pied des Alpes, à Aoste, et ils vont y rester plus d'un siècle. Plus de 200 d'entre eux viendront y enseigner.

Ce jour là, le père Terrel entonne, avec raison, un *Te Deum* d'action de grâces qui durera cent ans ; un pacte tacite s'est conclu entre les Valdôtains, qui offrent la paix et la liberté aux chanoines, et ceux-ci qui leur apportent leur savoir et leur langue.

La cour de Turin

A l'exemple de leurs fondateurs, les chanoines portent très haut le respect du pouvoir temporel. Ils font tout leur possible pour plaire à la cour ; celle-ci leur dispense sa protection et se déplace très volontiers au collège à l'occasion de manifestations religieuses et culturelles.

Coïncidence heureuse, les princesses régnantes, au cours de ce siècle, seront très souvent issues de la maison de France. Après Christine de France, Marie-Jeanne de Nemours est restée très fidèle à l'alliance française, puis Anne-Marie d'Orléans, nièce de Louis XIV, qui deviendra Altesse Royale en épousant Victor Amédée II ; puis en dernier lieu, Elisabeth Thérèse de Lorraine, fille de Léopold, qui devait épouser Charles Emmanuel III le 1^{er} avril 1737.

Pendant trente ans, le poste de chirurgien de la cour sera occupé par Augustin Ballestre, français né à Paris en 1654, formé à Reims et docteur à Paris. Il portera le titre de premier chirurgien de Madame Royale, douairière de Savoie, de Marie-Thérèse de Nemours, puis du duc Victor Amédée II.

Les chanoines

Outre leurs études au noviciat saint Nicolas de Pont-à-Mousson, leur père fondateur avait obtenu que ses jeunes clercs suivent assidûment, à l'université, des cours dans différentes disciplines. Jamais personne ne mit en cause la compétence des chanoines.

Dans les années qui suivirent leur renvoi, Louis XV les chargera de dispenser leur enseignement à l'École royale militaire de Pont-à-Mousson, qui accueillit des élèves entretenus aux frais du roi, à titre de cadets gentilshommes, destinés à la carrière militaire.

L'enseignement

Le collège prit bientôt un développement considérable, le nombre des élèves dépassa bientôt 300, car des étudiants venaient de Savoie, du Valais et du Piémont. La période scolaire était très longue, couvrant pratiquement toute l'année, ne prévoyant que quelques jours de repos en juillet. Les chanoines enseignaient en français et tout portait les Valdôtains à s'enrichir de cette langue qui était faite pour la conquête de l'esprit et de la science. Les Lorrains y apportaient, de surplus, une méthode claire, structurée, au contact des réalités, à l'écart de toutes les fantasmagories. Enseignement qui s'inscrivait entièrement dans la pensée de leur fondateur. Un chroniqueur de l'époque écrit : «Le collège Saint-Bénin fut un foyer efficient de classique, en enseignant les arts et la musique». Il est vrai que la culture était distribuée sous toutes ses formes. Le Conseil des Commis construisit un théâtre, où l'on commença à jouer des mystères du Moyen Âge, puis des comédies, des pièces de Molière². Le père Nicolas Claude jouissait d'une grande notoriété par sa truculence et sa faconde intarissable de compositeur. Tous les espoirs étaient permis. On agrandit les locaux, on construisit un nouvel espace, dit le «vieux séminaire», destiné aux nouvelles chaires que l'on avait créées: philosophie et théologie. Vers la fin du siècle, le trésorier du duché fit reconstruire, à ses frais, l'église du collège, qui fut décorée par les frères Giacobini. C'est à ce moment que le Val d'Aoste se couvrit d'églises baroques.

La querelle des chanoines

C'est aussi à ce moment que se joua une autre comédie, qui n'eut rien à envier aux pièces du père Nicolas Claude. Elle eut de plus l'avantage de se jouer au grand jour et de rebondir en épisodes multiples. Ce fut la *Querelle des Chanoines*. Cela commença par des chicaneries de chanoines, il ne pouvait en être autrement dans une ville où cohabitaient trois chapitres. Parmi les régents du collège, il y en avait qui faisaient preuve d'une éloquence opulente, leur présence en chaire rehaus-

sait tant la solennité des fêtes patronales que les paroisses se les disputaient pour prêcher les missions et le carême. Les régents s'y prêtaient volontiers, c'était leur vocation première. Un beau jour de l'année 1650, le RP Philippe, disciple de l'Aigle de Meaux ; monta les degrés de la chaire revêtu d'un surplis et d'une aumusse³. Incontinent, de leurs stalles du chœur, les chanoines le fixèrent d'un regard inquisiteur, se jugeant frustrés d'une prérogative qui leur appartenait en propre. Ils n'entendirent rien de l'homélie, mais dès la sortie de l'office, le chapitre se présenta en corps devant Mgr Vercellin, évêque d'Aoste, pour protester contre l'orateur, qui en vertu de la Congrégation des rites, n'avait aucun droit de porter l'aumusse. La même année, l'évêque d'Ivrée célébra la messe de Noël à l'église de Saint-Bénin. Cet honneur attisa à merveille la haine et l'envie de ces Messieurs de la cathédrale, qui se mirent à flamber.

Pour obtenir la paix, les deux chapitres se réunirent sous la présidence de l'évêque d'Aoste, on convint ce qui suit :

1. Les chanoines réguliers du Sauveur n'érigeront pas en collégiale leur église, située dans la paroisse Saint-Jean.
2. Qu'ils ne se qualifiaient pas de chanoines réguliers de Saint-Augustin, titre que leur avait donné le Pape Innocent X dans la bulle qui approuvait leur nomination au collège d'Aoste.
3. Ils promettaient, de plus, de ne point porter l'aumusse hors de leur église, à moins qu'ils ne fussent conviés à intervenir, en corps, à quelque solennité.
4. De ne faire aucune sépulture, sauf celles de leurs religieux et de leurs domestiques.
5. De ne célébrer aucun service, excepté pour les personnes désignées ci-dessus.
6. De ne recevoir aucune offrande en présentant la patène.

Le ridicule de ce document n'atteignait que ceux qui l'avaient inspiré. Ce document fut, en fait, aussi illusoire qu'il était ridicule. Mais la farce n'en resta pas là; elle était trop bien partie. Dans les années qui suivirent, elle eut des retentissements multiples, pour la plus grande joie des bourgeois et la satisfaction des gazetiers. Dans moins d'un siècle, Nicolas Boileau écrira son «Lutrin», poème qui narre la querelle aussi futile qui agita les chanoines de la Sainte-Chapelle. En fait, pendant un siècle, profitant de leur réputation et du soutien de la Cour, les Lorrains exercèrent leur ministère en toute quiétude.

Le renvoi des Lorrains

Par contre, en 1748, les désagréments deviennent très sérieux; la querelle sort de son cadre, elle revêt un caractère international. En 1742 éclate la guerre de la Succession d'Autriche ? Charles Emmanuel III, duc et roi de Sardaigne, dans l'espoir d'obtenir des territoires dans le Milanais, se range aux côtés de Marie-Thérèse, fille de l'empereur Charles VI et épouse de François de Lorraine. Ce faisant, il se heurte à la coalition des nations opposées à l'Autriche, dans laquelle figure la France. Charles Emmanuel, battu en rase campagne, se retire en Aoste. La Savoie est occupée entièrement par les troupes de l'Infant d'Espagne Philippe. L'armée sarde en désordre se réfugie dans la cité d'Aoste et dans les environs. Les Lorrains sont chassés du collège Saint-Bénin, ils en sont réduits à tenir leurs cours dans des maisons particulières. Cet état de choses est déplorable; le recteur du collège prévient le général de la Congrégation qui, par l'intermédiaire de l'évêque, envoie une supplique au roi. Supplique dans laquelle il envisage fort imprudemment le rappel des chanoines, dans le cas où cet état de choses se prolongerait. Le roi, vaincu et dépossédé, est très particulièrement mal disposé envers les Français. Il répond que les chanoines sont libres de s'en aller, et il informe les administrateurs de son désir de voir partir les Lorrains. Le 21 juin 1748, les administrateurs de la cité annoncent à ceux-ci qu'ils sont congédiés. Ils doivent remettre incontinent les clés du collège. C'est ainsi que prit fin brutalement l'apostolat des chanoines lorrains à Aoste.

Le chanoine Estienne, procureur du couvent, fut le premier, dans la nuit qui suivit, à passer le col du Grand Saint-Bernard, emportant les ornements et les vases sacrés de la sacristie. Les chanoines étaient non seulement renvoyés, mais littéralement détroussés, laissant les immeubles, meubles, les objets dont ils s'étaient rendus acquéreurs ou dont ils avaient été dotés par l'acte du 12 juillet 1644, signé par la reine Christine, au mépris de tous les règlements. Les sœurs de la congrégation de Notre-Dame ne furent pas atteintes par ce verdict; elles prolongeront pendant cinquante ans leur enseignement. Elles seront renvoyées par les troupes françaises après la bataille de Marengo; leur établissement servit d'hôpital pour les blessés.

L'influence des chanoines

Leur renommée, mais aussi leur influence, va se prolonger à travers tout le XVIII^{ème} siècle. Leur méthode va perdurer intégralement à travers leurs élèves et leurs successeurs, tant se faisait sentir la puissance sociale de leur éducation. Xavier de Maistre, lui qui avait vu et touché le «lépreux de la cité», sera comme jeune officier sarde, un élève studieux de Saint-Bénin, étudiant la rhétorique que lui enseigne le père Frossy,

tandis que le père Tavernier lui enseignera la philosophie. Pendant 150 ans, le collège Saint-Bénin entretint la culture valdotaine d'expression française; il initia les hommes les plus illustres de la région. L'un d'eux écrivit, parlant du collège : «L'importance de notre littérature à nous sans notation artistique si l'on veut, mais non sans de fortes empreintes de couleur locale, qui eut son épanouissement dans la première moitié du XIX^{ème} siècle, est dû à l'établissement de ce foyer de culture et en est la conséquence directe». Conséquence directe aussi, l'efflorescence de la langue française qui, au départ des Lorrains, a complètement supplanté le francien. Ce souvenir si profond et si durable fut également empreint de nostalgie. En 1840, Victor Hugo, sur les traces d'un ancêtre lorrain, écrivit dans *Les Rayons et les Ombres*, parlant du collège qui s'appelait alors «collège royal de Saint-Bénin» : «au midi de l'antique cité d'Aposte, non loin de ces tours illustrées par la gracieuse et élégante plume du comte Xavier de Maistre, s'élève un vieux clocher entouré de longs et vastes édifices. C'est là, le collège, maison de doux et touchants souvenirs. Que de fois en effet, en parcourant ces solitaires avenues, la mémoire des amis, des jeux et des luttes de notre premier âge ne s'est-elle pas réveillée dans notre esprit? Que de fois, en voyant ces murs, l'âme du bon villageois ne s'est-elle pas sentie émue à la pensée d'un de ses ancêtres, jadis la bienfaiteur, aujourd'hui encore, l'honneur et l'éclat de la famille?» Et il termine :

«Pourquoi devant mes yeux revenez-vous sans cesse

Ô jours de mon enfance et de mon allégresse?

Qui donc toujours vous rouvre en nos cœurs presque éteints,

Ô lumineuse fleur des souvenirs lointains?».

La francophonie

Parmi les nombreux particularismes qui distinguaient les valdotains, la francophonie est certainement la plus caractéristique. A l'époque du «Risorgimento», la vallée d'Aoste était totalement de langue française. Une grande partie de la population ne comprenait pas l'italien, tous les actes officiels étaient rédigés en français. La langue française était la seule enseignée dans les écoles rurales, à tel point que ceux qui voulaient poursuivre leurs études secondaires en italien devaient descendre jusqu'à Ivree, sinon jusqu'à Turin. Me royaume sarde ne comprenait sur le plan linguistique que deux régions, l'une de langue italienne, l'autre de langue française. A la veille de l'unité italienne, les francophones représentaient le huitième des habitants du royaume sarde qui était, à ce moment là, au sommet de son expansion géographique. En Piémont même, la langue française était largement répandue. La cour se servait indifféremment des deux langues et la bourgeoisie l'imitait. Cavour lui-même, l'artisan de l'unité italienne, maniait avec beaucoup plus d'aisance le français que

l'italien. Pour les régions francophones, le gouvernement de Turin devait promulguer des normes de lois spéciales contenues dans le statut de Charles-Albert. Celui-ci établit, concernant le Parlement, que si l'italien était langue officielle en Piémont, les parlementaires des provinces francophones avaient la faculté de s'exprimer en français. Une loi de 1854 prescrivit la traduction en français de toutes les lois. En somme, personne ne contestait aux Valdôtains le droit d'utiliser la langue française qui, en fait, était la leur.

Deux facteurs devaient briser cette situation : l'unité italienne et le rattachement de la Savoie à la France en 1860. La zone francophone fut restreinte au Val d'Aoste, ce qui représentait une part très minime de la nation. L'italianisation du Val d'Aoste débuta par l'immigration de populations italo-phones, venant du centre de l'Italie. Ce phénomène fut encore aggravé par l'émigration de 70 000 valdotains, qui quittèrent leur patrie pour des raisons économiques.

Sous l'emprise de ces circonstances malheureuses, et sentant venir le danger qui menaçait leur pays, une quantité de citoyens de toutes classes se réunirent dans un mouvement : la Ligue valdotaine. Ils défendirent avec rage, dans la rue et au parlement, ce qu'ils appelèrent alors leur langue maternelle; ils demandèrent en même temps une décentralisation administrative de leur vallée. Désormais, le problème de la langue française sera indissoluble de l'idée régionaliste. Ce mouvement devait subir dans la suite des temps, et sous divers gouvernements, des épisodes très douloureux et même tragiques, sans cependant disparaître⁴. L'autonomie devait obtenir une reconnaissance dans le cadre de la réorganisation de l'État italien après la dernière guerre. Enfin, voici le *Statut spécial de 1948*, dit statut d'autonomie. Sur le plan linguistique, après bien des discussions, l'article 58 déclarant la langue française sur le plan d'égalité avec la langue italienne fut adopté. Dans le Val d'Aoste, les écoles doivent réserver à la langue française un nombre d'heures égal à celui réservé à l'enseignement de l'italien. L'enseignement de certaines matières peut être fait entièrement en français. Ce décret fut approuvé le 31 janvier 1948 et fut promulgué par le président de la république le 26 février 1948. Au cours des délibérations finales, un des constituants, peu instruit du dossier, suggéra que l'on pourrait peut-être faire figurer dans les rues à côté des noms francophones les vieilles dénominations italiennes. Cette proposition fut écrasée par un énorme éclat de rire. La vallée d'Aoste n'avait jamais eu de toponymes italiens. C'est pour cela que la rue qui s'appelait autrefois rue du collège Saint-Bénin, s'appelle toujours rue du collège Saint-Bénin.

Discussion

En remerciant M. Delestre, le Président déplore le recul du français en Val d'Aoste ces dernières années. M. Rivail demande s'il y a eu des relations entre les chanoines et les Salésiens, alors très influents en Savoie. Ceux-ci, est-il répondu, sont arrivés avant ceux-là, et à M. Châtellier qui l'interroge sur l'arrivée tardive, au XVIII^{ème} siècle, des chanoines réguliers à Nancy, il est précisé que rien n'était disponible pour eux. Ils ont eu quelques établissements dans le bassin du Rhin, puis au Collège de Pont-à-Mousson. Dispersés à la Révolution, ils ont souffert d'une mauvaise organisation. M. Châtellier intervient à nouveau pour saluer cette communication sur une congrégation peu connue, noter que l'émigration dans le Val d'Aoste est due à la guerre et à l'installation des français en Lorraine, signaler les querelles des chanoines réguliers, à la fois moines et curés, avec ceux des cathédrales, séculiers. A ce sujet, M. Hachet, se référant à l'ouvrage du chanoine Clanché, observe qu'à Toul les chanoines cathédraux -Messieurs de Saint-Étienne- avaient privilège de porter l'aumusse et contestaient ce droit à Messieurs de Saint-Gengoult, d'où de multiples conflits.



Notes

- ¹ Châtellenie: seigneurie et juridiction d'un seigneur châtelain. Ensemble des terres soumises à cette juridiction.
- ² La représentation des Mystères était d'ailleurs conforme à l'esprit d'enseignement de la Contre Réforme.
- ³ Aumusse: petite pèlerine doublée d'hermine que revêtaient les chanoines pendant les offices. Les églises étaient glacées et par vocation ou par goût, les chanoines prenaient très peu d'exercice.
- ⁴ Il est un dicton dans le Val d'Aoste qui dit: «au Val d'Aoste, il en est de ses habitants comme de ses plantes aromatiques, plus elles sont broyées, plus elles exhalent leur parfum».